



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CNGE

Montreuil, le 01 décembre 2014

**Création de la sous-section de Médecine générale au Conseil national des universités :
Une reconnaissance essentielle saluée au 14^{ème} congrès du CNGE.**

Lors de la plénière de clôture du 14^{ème} congrès du Collège national des généralistes enseignants à Lille, le conseiller de Mme la Secrétaire d'état à l'enseignement supérieur et à la recherche a annoncé la création de la sous-section de Médecine générale au sein du Conseil national des universités.

Le CNGE attendait cette mesure depuis longtemps. La communauté universitaire de médecine générale l'a accueillie avec émotion, comme en ont témoigné les applaudissements nourris des nombreux congressistes rassemblés à cette plénière de clôture.

Avec 47 titulaires universitaires, 200 enseignants associés et plus de 7000 maîtres de stage des universités, nombres encore très insuffisants pour l'encadrement de plus de 14000 internes et des très nombreux étudiants des deux premiers cycles, la médecine générale universitaire attendait d'être reconnue à l'instar des autres spécialités universitaires. Cette reconnaissance était d'autant plus nécessaire qu'il s'agit de la spécialité médicale des soins primaires et du premier recours, spécifique et essentielle.

Cette décision ouvre enfin la possibilité à la Médecine générale d'édicter ses propres critères d'excellence en termes de soins, d'enseignement et de recherche pour sélectionner ses pairs. Elle annonce la reconnaissance pleine et entière des professionnels de la discipline au même rang que tous les autres spécialistes. Cette possibilité et cette reconnaissance prendront en compte les particularités d'une médecine clinique, dont l'approche globale centrée sur le patient nécessite un ensemble spécifique de compétences.

La médecine générale universitaire développe en ce sens une formation des futurs médecins généralistes ainsi qu'une recherche en soins primaires de haut niveau.

Le CNGE remercie Mme le Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche à laquelle s'est associée Mme la Ministre des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes, dans un communiqué commun annonçant la création de la sous-section.

Le CNGE espère que cette décision, qui acte la reconnaissance du rôle et de l'excellence de la Médecine générale, se fera en cohérence avec une orientation du fonctionnement du système de santé vers les soins primaires, toujours attendue en France aujourd'hui.

Contact Presse:

Professeur Vincent RENARD

06.25.80.33.29

Collège National des Généralistes Enseignants

3 rue Parmentier - 93100 Montreuil-sous-Bois

Tel : 01 75 62 22 90- Fax : 01 75 62 22 89 - [cngc@cngc.fr](mailto:cnge@cngc.fr) - www.cngc.fr